

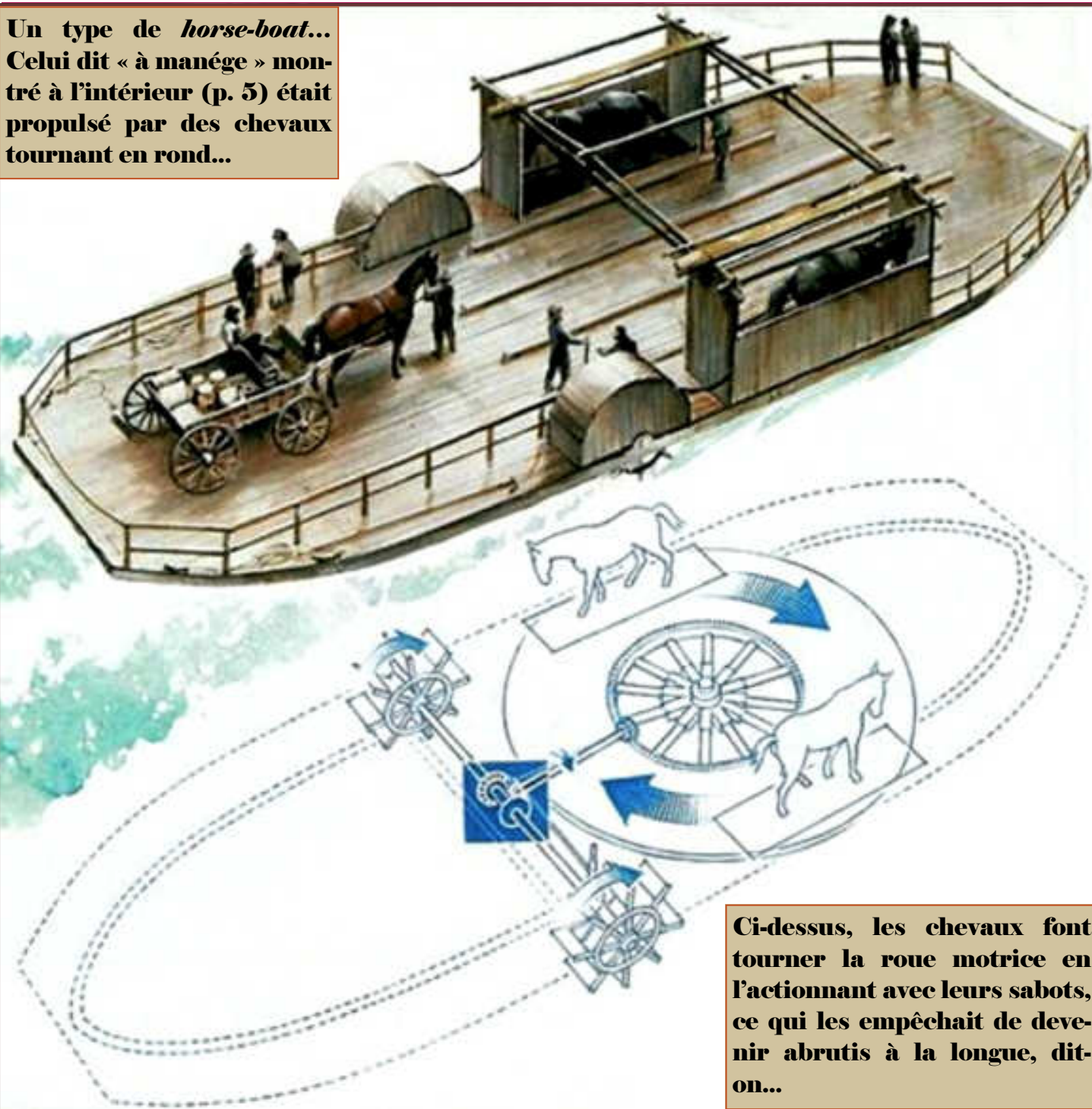


Les Chabotteries

Association des Chabot

No 20 Automne 2012

**Un type de *horse-boat*...
Celui dit « à manège » montré à l'intérieur (p. 5) était propulsé par des chevaux tournant en rond...**



Ci-dessus, les chevaux font tourner la roue motrice en l'actionnant avec leurs sabots, ce qui les empêchait de devenir abrutis à la longue, dit-on...

Les Chabotteries est une revue trimestrielle publiée par l'Association des Chabot.

Association des Chabot et Les Chabotteries

Adresse postale :

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec, QC, G1V 4C6

La date limite pour la remise des textes destinés au prochain numéro est le 15 octobre 2012.

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Coordination, infographie et mise en page :

Marcel Chabot

Téléphone : 450 960-1197 et 450 750-4874 (cell.)
Courriel : chabotm@me.com

Comité de révision : Claude Chabot, Diane Chabot-Pard, Jean-Louis Chabot, Luc Chabot, Lucie Chabot

Collaborateurs pour ce numéro :

- **Claude Chabot** (1)
- **Diane Chabot-Pard** (9)
- **Jean-Louis Chabot** (19)
- **Luc Chabot** (10)
- **Marcel Chabot** (96)
- **André Goggin** (85)

Les textes publiés dans *Les Chabotteries* sont sous la responsabilité de leur auteur qui en demeure propriétaire. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de l'Association et de l'auteur.

Copyright © 2012 Association des Chabot

Conseil d'administration 2011-2012

- **Président**
Luc Chabot (11 (819) 840-6962
- **Vice-président**
Christian Chabot (269) (418) 883-2893
- **Trésorier**
Jean-Louis Chabot (19) (418) 687-0938
- **Secrétaire**
Réal Chabot (112) (418) 665-1261
- **Directeur**
Gaétan Chabot (378) (418) 466-2807

Cotisations à l'Association

Membre régulier (canadien)	25 \$ CDN
Membre (résident extérieur)	35 \$ US

☞ Sommaire ☞

Mot du président.....3

Mot de la rédaction.....3

Julien Chabot et l'histoire du *horse-boat*.....4

Le coup de Jarnac.....7

Portrait d'un entrepreneur : 2 — Le temps d'une carrière (1967-2009).....8

Un parc porte leur nom.....11

Hommage à une jeune athlète.....12

Jean Chabot, cinéaste.....13

Notice nécrologique : Sœur Daisy Chabot, fille du Dr J.-A. Noé Chabot de Ste-Claire.....15

Assemblée annuelle-Rappel!.....15



Suite de la page 7— *Le coup de Jarnac*



**Guy Chabot,
baron de Jarnac**

Après d'interminables préparatifs et un long cérémonial, les adversaires s'affrontèrent. Lors d'une attaque de François de Vivonne, Jarnac frappa un coup du revers de son épée qui fendit le jarret de son adversaire. Les uns disent qu'il y eut un coup au jarret de la jambe gauche et un autre au jarret de la droite. François de Vivonne s'écroula et ne se releva pas.

Ces coups imprévus et décisifs étaient habiles, mais réglementaires. À la surprise des participants, Les juges estimèrent que la botte utilisée par Jarnac était régulière et il fut donc déclaré vainqueur.

Selon l'usage, Guy Chabot aurait pu tuer son adversaire. C'était la coutume. Mais il s'y refusa demandant plutôt à son adversaire de reconnaître ses torts. Ce dernier s'y refusa et préféra se laisser mourir. Il décéda d'hémorragie dans la nuit suivante après avoir arraché les pansements recouvrant ses plaies. De La Châtaignerie a préféré la mort plutôt que la honte de la défaite.

Le Roi Henri II s'adressant au vainqueur déclara : « Vous avez fait votre devoir. Votre honneur doit vous être rendu. »

Le coup de Jarnac ne fut jamais contesté, et sa légalité ne fut jamais mise en doute. Ce n'est que longtemps après le duel que l'expression prit un autre sens soit celui d'un coup déloyal ou traître, sens qui n'existait pas à l'origine.

Jean-Louis Chabot

Note : L'auteur remercie monsieur Gaétan Chabot, avocat et historien domicilié à Montréal, de lui avoir permis de s'inspirer de son texte, « Les Chabot en France, le coup de Jarnac » pour rédiger cet article. Plusieurs sites Internet l'ont également aidé à enrichir ce texte.

Étiquette adresse

POSTES CANADA

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des familles souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE